

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 03254

Numéro SIREN : 443 865 688

Nom ou dénomination : A.C.E.M. ACTION COMMERCIAL ENGINEERING ET MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2024 sous le numéro de dépôt 12378

Désignation de l'entreprise <u>A.C.E.M ACTION COMMERCIAL ENGINEERING ET MANAGEMENT</u>					Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>37 RUE SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE</u>																				
SIRET <table><tr><td>4</td><td>4</td><td>3</td><td>8</td><td>6</td><td>5</td><td>6</td><td>8</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>2</td></tr></table>							4	4	3	8	6	5	6	8	8	0	0	0	3	2
4	4	3	8	6	5	6	8	8	0	0	0	3	2							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>							1	2	1	2										
1	2																			
1	2																			
					Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>															
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028	667	030	19	648													
	Immobilisations financières * (1)		040		042															
	Total I (5)		044	667	048	19	648													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
		Marchandises *	060	13 950	062		13 950													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	34 752	070		34 752													
		Autres * (3)	072	350	074		350													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	2 846	086		2 846													
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II		096	51 898	098		51 898														
Total général (I + II)		110	52 565	112	19	52 546														
PASSIF					Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		7 500													
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126		105													
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131															
	Report à nouveau				134		(31 352)													
	Résultat de l'exercice				136		13 416													
	Provisions réglementées				140															
	Total I				142		(10 331)													
Provisions pour risques et charges				Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		2 100													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	48 492	60 778													
	Produits constatés d'avance				174															
Total III				176		62 878														
Total général (I + II + III)				180		52 546														
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	667												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

A.C.E.M ACTION COMMERCIAL ENGINEERING ET MANAGEMENT

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	85 859	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	85 859	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	5 380	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	41 430	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	24 930	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	684	244	684
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254	19	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259 260		262	1
		Total des charges d'exploitation (II)					264	72 443

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270 13 416
Produits financiers (III)	280				Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 13 416

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

13 416

314

Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpies-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Détails	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexties A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 hexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 13 416 354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables *	25 526	dont imputés sur le résultat :			360	13 416

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

S.A.R.L. A.C.E.M.

SARL au capital de 7 500 Euros

R.C.S. MARSEILLE B 443 865 688

Siège social : 37 Rue Saint Sébastien
13006 MARSEILLE

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le 30 Juin 2021
À 18h00,

Madame Martine BROOK, détenant..... 330 parts sociales,
Monsieur Jean Marie SCHMITT, détenant 330 parts sociales,
Monsieur Daniel SCHMITT, détenant 340 parts sociales,

Associés de la société **A.C.E.M ACTION COMMERCIAL ENGINEERING ET MANAGEMENT**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Daniel SCHMITT, préside la séance en qualité d'Associé Gérant

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- Le texte des projets de résolutions.

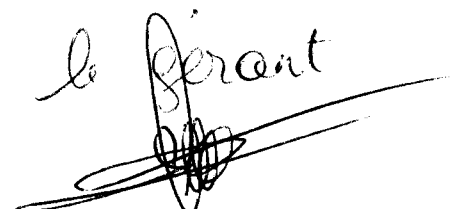
Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,

Monsieur Daniel Schmitt
Président

Le gérant


- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et affectation des résultats,
- La rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance et ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice de 13 415,68 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 faisant ressortir **un bénéfice de 13 415,68 Euros**.

A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-31 352,12 Euros** : **le résultat à affecter ressort ainsi à -17 936,44 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter ce résultat de **-17 936,44 Euros**, de la façon suivante :

- En intégralité au compte « Report à nouveau ».

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution des dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
2 RUE EMILE POLLAK
13006 MARSEILLE**

Marseille, le 24 mai 2024

Lettre déposée

Objet : Dépôt comptes annuels
Dossier : SARL A.C.E.M.
SIREN : 443 865 688

Monsieur le Greffier,

Afin de régulariser le dépôt des comptes annuels 2020, 2021 et 2022 de notre cliente, la SARL ACEM, nous vous prions de bien vouloir trouver les documents ci-joints pour chacune des années concernées :

- Un exemplaire du Procès-verbal de l'A.G.O.
- Liasse fiscale
- Un chèque d'un montant de **44,50 €** en règlement des frais

Nous vous remercions de bien vouloir adresser à notre Cabinet : 21, rue Grignan -13006 MARSEILLE, les factures acquittées et les récépissés de dépôt de la formalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos salutations distinguées.



Expert-Comptable Associé

accueil@cockpit-marseille.com
04 91 54 82 34

21 rue Grignan 13006 Marseille
Société inscrite au tableau de l'OEC de Marseille RCS 982 096 257



Greffe du tribunal de commerce de Marseille
2 rue Emile Pollak, 13291 MARSEILLE CEDEX 06
08:20 - 11:30, 13:00 - 16:00
Téléphone : 04 91 54 70 40
www.greffe-tc-marseille.fr - www.infogreffe.fr

Dépôts de comptes annuels - EPN - A.C.E.M. ACTION
COMMERCIAL ENGINEERING ET MANAGEMENT
CABINET COMPTABLE STEPHANE HOUENOUSSI
21 RUE GRIGNAN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

Marseille, le 28 mai 2024

Nos références : C1_BIL * 2008B03254 * EPN * 2024/30746 * 443865688
Dépôt des comptes exercice clôturé le 31/12/2020
Entreprise : A.C.E.M. ACTION COMMERCIAL ENGINEERING ET MANAGEMENT

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants :

- Règlement : 2.65 € à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Marseille couvrant les frais de publicité légale et de relance.

Veuillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de ,00 € pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

IMPORTANT : Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de cette réclamation pour procéder à la ou aux régularisations ci-dessous. A l'expiration de ce délai et en l'absence de régularisation, nous serons dans l'obligation d'invalider votre dossier.

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier

30746



Greffe du tribunal de commerce de Marseille
2 rue Emile Pollak, 13291 MARSEILLE CEDEX 06
08:20 - 11:30, 13:00 - 16:00
Téléphone : 04 91 54 70 40
www.greffe-tc-marseille.fr - www.infogreffe.fr

Dépôts de comptes annuels - EPN - A.C.E.M. ACTION
COMMERCIAL ENGINEERING ET MANAGEMENT
CABINET COMPTABLE STEPHANE HOUENOUSSI
21 RUE GRIGNAN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

Marseille, le 28 mai 2024

Nos références : C1_BIL * 2008B03254 * EPN * 2024/30746 * 443865688
Dépôt des comptes exercice clôturé le 31/12/2020
Entreprise : A.C.E.M. ACTION COMMERCIAL ENGINEERING ET MANAGEMENT

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants :

- Règlement : 2.65 € à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Marseille couvrant les frais de publicité légale et de relance.

Veuillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de ,00 € pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

IMPORTANT : Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de cette réclamation pour procéder à la ou aux régularisations ci-dessous. A l'expiration de ce délai et en l'absence de régularisation, nous serons dans l'obligation d'invalidier votre dossier.

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier